



POST TENEBRAS LUX

**CONFEDERATION SUISSE
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Vu l'article 12 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services;
Vu l'article 3 de la loi cantonale sur le service de l'emploi et la location de services (RSG J 2 05) du 18 septembre 1992;
Vu les décisions rendues par l'Office cantonal de l'emploi les 16 juin 2017 et

4 MAR. 2020

l'entreprise ci-dessous reçoit l'

AUTORISATION

de pratiquer

LA LOCATION DE SERVICES

Entreprise : **Procadres International (Suisse) Sàrl**

Adresse : Boulevard Georges-Favon 19
1204 Genève

Responsable(s) : Monsieur Olivier TABURET – 15 juin 1965 – Plan-les-Ouates (GE)

Le montant des sûretés déposées s'élève à Frs 100'000.--

L'autorisation l'habilite à pratiquer la location de services en Suisse, sous réserve du respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Branches et professions : professions industrielles y c. travail en usine, professions techniques, informatique, télécommunications, expédition, transports, professions de la vente, professions commerciales et technico-commerciales, banques et assurances, publicité, arts graphiques, marketing, métiers de l'édition, médias, secteur de la santé et secteur social, autres professions de services, administration publique

Date : autorisation délivrée le 16 juin 2017, modifiée le

4 MAR. 2020

Barbara BOURGIN
Juriste

Laurence CRASTAN EVRARD
Directrice



POST TENEBRAS LUX

**CONFEDERATION SUISSE
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Vu l'article 2 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services;
Vu l'article 3 de la loi cantonale sur le service de l'emploi et la location de services (RSG J 2 05) du 18 septembre 1992;

Vu les décisions rendues par l'Office cantonal de l'emploi les 16 juin 2017 et **4 MAR. 2020**
l'entreprise ci-dessous reçoit l'

AUTORISATION

de pratiquer

LE PLACEMENT PRIVE

Entreprise : **Procadres International (Suisse) Sàrl**

Adresse : Boulevard Georges-Favon 19
1204 Genève

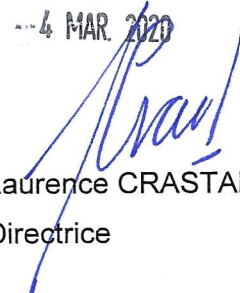
Responsable(s) : Monsieur Olivier TABURET – 15 juin 1965 – Plan-les-Ouates (GE)

L'autorisation l'habilité à pratiquer le placement privé en Suisse, sous réserve du respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Branches et professions : professions industrielles y c. travail en usine, professions techniques, informatique, télécommunications, expédition, transports, professions de la vente, professions commerciales et technico-commerciales, banques et assurances, publicité, arts graphiques, marketing, métiers de l'édition, médias, secteur de la santé et secteur social, autres professions de services, administration publique

Date : autorisation délivrée le 16 juin 2017, modifiée le **4 MAR. 2020**

Barbara BOURGIN
Juriste


Laurence CRASTAN EVRARD
Directrice